

Combattre la radicalisation en Europe : Le Congrès propose des mesures aux niveaux local et régional

Strasbourg, 26 mars 2015 – Lors de leur 28^{ème} session à Strasbourg, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, a adopté, le 25 mars 2015, une résolution et une recommandation sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte et la prévention de la radicalisation.

Le Congrès élaborera des lignes directrices sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine à l'échelon local pour adoption lors de sa 29^e session en octobre 2015, ainsi que des outils pédagogiques à l'usage des élus locaux pour l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses. Il s'engage aussi à développer des modules de formation sur les questions de droits de l'homme et à organiser régulièrement un Forum des droits de l'homme au niveau local, dont la première édition se tiendra à Graz les 28-29 mai 2015.

Parmi les mesures proposées, figurent également le recensement et l'actualisation de l'arsenal juridique du Conseil de l'Europe concernant la participation citoyenne et le vivre-ensemble, en particulier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Les textes adoptés insistent sur l'importance de l'engagement des citoyens, en particulier des jeunes, par exemple à travers des campagnes de sensibilisation y inclus en milieu scolaire, la participation à des conseils de quartiers ou conseils de résidents étrangers et la promotion du dialogue interculturel et interreligieux.

« Les récents attentats terroristes à Bruxelles, Paris, Copenhague et Tunis ont montré que cette menace est plus que jamais d'actualité et doit être traitée par une action concertée à tous les niveaux de gouvernement. La lutte contre le terrorisme n'est pas seulement une tâche nationale, elle implique aussi une action au niveau local et régional», a souligné Gunn Marit Helgesen, Norvège (R, PPE/CCE), qui a présenté les textes au nom du rapporteur Leen Verbeek, Pays-Bas (R, SOC). Elle a également souligné la nécessité d'allouer au Congrès les moyens et les ressources complémentaires pour mettre en œuvre, aux niveaux local et régional, le nouveau Plan d'action 2015-17 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le terrorisme.

Parmi les intervenants au débat figuraient Hugh Starkey, Professeur de citoyenneté et d'éducation aux droits de l'homme, Collège Universitaire de Londres, Royaume-Uni, Philippe Gaudin, Responsable formation recherche, Institut Européen en Sciences des Religions, Ecole Pratique des Hautes Etudes, France, Hans Bonte, Maire de Vilvorde, Belgique, et Moussa Al-Hassan Diaw, expert en extrémisme et déradicalisation, Collège Universitaire d'Education de Linz (Autriche), Réseau EUISA/RAN Europe et Réseau pour la déradicalisation et la prévention en Autriche et en Allemagne.

Les textes adoptés, les discours, ainsi que les vidéos des débats et des interviews seront publiés sur internet, dans le dossier consacré à la 28^{ème} Session.

Plus d'information :

- [Rapport CG/2015\(28\)14PROV](#)
- [Présentation par Gunn Marit Helgesen, Norvège \(R, PPE/CCE\)](#)
- [Stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et régions](#)
- [Dossier « 28^{ème} Session du Congrès »](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)